

Date de dépôt : 17 décembre 2009

Pétition

de l'association genevoise des enseignants des écoles professionnelles (CFP/hepia) contre la dégradation des conditions de travail et d'enseignement dans le secteur des formations professionnelles

Mesdames et
Messieurs les députés,

Considérant:

Au niveau de l'enseignement post-obligatoire professionnel

L'aggravation des conditions 2009 marquée par:

- l'augmentation des effectifs par classe ou groupe, et la baisse constante du taux d'encadrement (de l'avis même du DIP – L'Essentiel no 69 – "Il manque 100 postes au PO à cette rentrée pour maintenir les coefficients usuels d'ouverture de classes")
- l'augmentation des charges horaires des maîtres et la constante péjoration des conditions de formation professionnelle

La dégradation des conditions de carrière caractérisée par:

- l'augmentation de la rétrogradation de carrière en raison du dépassement perpétuel de la 'moyenne du poste'.
- l'augmentation significative du recours à l'engagement de vacataires (précaires, et payés à l'heure)

L'alourdissement constant du métier d'enseignant, et notamment:

- Le nombre croissant de tâches et responsabilité en sus de la charge d'enseignement, sans compensation,
- l'augmentation de la charge de la formation pédagogique, en partie 'externalisée' à Lausanne (IFFP),
- l'amplification du cahier des charges des enseignants, alors que sa négociation est actuellement suspendue.

Au niveau des Hautes Ecoles Spécialisées (HES)

La diminution des effectifs d u corps enseignant et des ress ources allouées aux écoles

- malgré l'augmentation importante du nombre d'étudiant-e-s, les effectifs du corps enseignant sont insuffisants,
- érosion permanente des subventions par étudiant-e, manque de moyens pour le suivi de leurs travaux,

La dégradation des conditions de travail et les p esanteurs administratives

- Inflation administrative: pléthore de postes de 'gouvernance', systèmes de contrôle, lourdeur normative,
- Inadéquation des "feuilles e charges", en particulier pour le prise en compte du *volume réel* de travail,

La très fo rte centralisation 'supra-cantonale' et une o rientation autoritariste au niveau de la HESSO (romande)

- concentration à outrance des "filières / sites", volonté marquée de centralisation et de pilotage à distance,
- pressions permanentes pour "l'autofinancement" des activités (imposées) de recherche appliquée et développement.

Les soussigné-e-s, enseignant-e-s dans le secteur des formations professionnelles (PO et HES):

- appuient les demandes formulées par le Cartel Intersy ndical, en particulier en ce qui concerne l'augmentation du nombre de postes, afin d'offrir de meilleures prestations de formation professionnelle,
- exigent le respect des maxima convenus avec le DIP, limitant les effectifs de classe dans le secteur professionnel,
- demandent la diminution de la charge de travail du corps enseignant dans le PO,
- demandent l'obtention des moyens suffisants pour le soutien aux élèves en difficulté, dès le début d'apprentissage,
- demandent au Grand Conseil de voter un budget 2010 comprenant postes nécessaires pour retrouver les conditions d'enseignement acceptables, et notamment – au PO – le taux d'encadrement de l'année 2000,

- dans le cadre de la révision de la Loi HES, demandent le maintien du statut de fonctionnaire pour l'ensemble des personnels HES, et le renforcement de toutes les structures participatives (dans les écoles et avec la Direction générale),
- demandent la révision immédiate du système des feuilles de charges HES et de leur application, ainsi que la révision des coefficients (cours / préparation), la prise en compte intégrale de la charge de travail, et des moyens adaptés (Ra&D),
- demandent le maintien du PLEND, aux mêmes conditions qu'aujourd'hui, et au choix des employé-e-s de l'Etat,
- et demandent la préservation des principes de l'actuelle CIA (cotisation 1/3-2/3, primauté des prestations, financement mixte et la représentation des employés au comité de la caisse) dans la future caisse de prévoyance (fusionnée CIA | CEH).

N.B. 117 signatures
*p.a Cartel Intersyndical du
personnel de l'Etat et du
secteur subventionné
Case postale 1765
1227 Carouge*

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

**Pour des services
et des prestations publics
adaptés à l'évolution des besoins
de la collectivité**

**Santé, social, éducation,
administration, secteur subventionné:
investir dans l'avenir et augmenter
les effectifs pour répondre aux
besoins de la collectivité**

Parce que les services publics ont pour raison d'être le service à la collectivité et à tout un chacun - particulièrement en période de récession et d'approfondissement des inégalités sociales - afin de corriger les effets négatifs de la société à deux vitesses,

Parce que tout comme l'eau, les énergies et les nouvelles technologies, les transports, le logement, l'éducation, la culture, la santé, le social et les services de l'administration se doivent plus que jamais d'être accessibles à tous, sans discrimination d'accès en fonction du revenu, de l'origine, du sexe, etc.

Parce que les logiques de marché et de privatisation ainsi que la recherche d'"efficacité" ne renforcent pas les solidarités mais qu'au contraire elles risquent d'exclure les plus faibles de l'accès à ces services,

Parce que les baisses d'impôts acceptées en votation populaire, si elles constituent une manière d'exprimer le souhait d'un meilleur revenu disponible, n'ex-

priment en aucun cas la volonté de disposer de moins de services et de prestations publics. Ces baisses ont néanmoins pour conséquence un affaiblissement des moyens indispensables pour assurer des prestations et des services publics de qualité, en suffisance et accessibles à tous,

Parce que, dans divers secteurs ces dernières années, le volume et la qualité des prestations des services publics ont déjà été mis à mal par les politiques d'austérité, de course à la performance, de réorganisation et de réduction des postes dans le même temps que la population et les besoins sociaux augmentent,

Parce qu'au cours de la législature qui s'achève, les prestations sociales n'ont pas été épargnées mais ont été malmenées par la révision des dispositifs de protection sociale induisant des diminutions ou à des suppressions de prestations (5^{ème} révision AI, assistance juridique payante, abaissement des seuils d'accès aux prestations de la clinique dentaire jeunesse...) ...

. / .

**CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT
ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ**

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC

CARTEL INTERSYNDICAL

Pétition adressée au Conseil d'État et au Grand Conseil

...et plus particulièrement:

la nouvelle loi sur le chômage plus restrictive quant aux possibilités de retour en emploi et qui précipite une part des chômeurs à l'Aide sociale ou dans la pauvreté,

la diminution de la durée des avances sur pensions alimentaires, précarisant plus particulièrement les femmes chefs de famille,

l'introduction des normes CSIAS (Conférence suisse des institutions d'action sociale) qui instituent une Aide au mérite et modifient à la baisse les normes d'Aide sociale,

l'adoption de nouvelles normes diminuant drastiquement l'Aide sociale pour les jeunes adultes et les personnes en formation,

la disparition programmée du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) et la suppression des prestations qu'elle induira pour les chômeurs en fin de droit ne pouvant émarger à l'Aide sociale et l'appauvrissement de ceux qui le pourront,

le non respect de l'initiative "pour une meilleure prise en charge des personnes âgées dans les EMS".

Parce qu'en période de récession, l'Etat, outre à investir dans les grands travaux, doit aussi jouer son rôle anticyclique et participer à la diminution du chômage: soit ouvrir de nouveaux emplois et stabiliser les auxiliaires et autres contrats temporaires

Parce que la non mise à disposition d'effectifs suffisants pour l'éducation, la santé, la sécurité, la

prise en charge du chômage et de l'aide sociale pénalise usagers et personnel: ce dernier tente d'assurer sa mission dans un contexte de stress et de tensions qui porte atteinte à sa santé physique et psychique,

Parce qu'un nouveau parlement ainsi qu'un nouvel exécutif -qui outre à gouverner est notre employeur- ont été élus:

Nous, personnel des services publics et du secteur subventionné demandons que, pour la législature qui s'ouvre, le Conseil d'Etat:

- *donne la priorité à la qualité du service public et à sa réponse aux besoins en évolution quantitative et qualitative de la collectivité;*
- *augmente les effectifs dans l'éducation et la formation, la santé, la police, le social, la prise en charge du chômage et les services administratifs tant de l'Etat que du secteur subventionné;*
- *respecte intégralement le système de rémunération entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009;*
- *garantisse aux services publics les moyens de leur action par le biais d'une fiscalité réellement distributive;*
- *maintienne le système de préretraite (PLEND) au niveau et conditions actuelles - tout en adaptant l'âge aux dispositions légales obligatoires fédérales;*
- *maintienne, avec la fusion CIA-CEH et association de la caisse de la police, le niveau de prestations, la répartition du financement du deuxième pilier et le fonctionnement démocratique de la nouvelle caisse de prévoyance du personnel des services publics;*
- *développe, en lieu et place d'une gestion managériale des ressources humaines impliquant contrôles excessifs et pressions, une politique du personnel, respectueuse des personnes et de leur santé.*

CARTEL INTERSYNDICAL DU PERSONNEL DE L'ÉTAT ET DU SECTEUR SUBVENTIONNÉ

Case postale 1765 - 1227 Carouge - CCP 12-10549-7 - www.cartel-ge.ch - Éditeur resp.: Bureau du Cartel novembre 2009
ADP/EPM - AGEEP - APFEGM - HEM - FAMCO - SIT - SPG - SPJ - SSP/VPOD - UCESG - UFAC